

Le Medef s'engage aux côtés de Cybermalveillance pour le Cybermoi/s 2023

Publié le 2 octobre 2023

Face à la numérisation croissante de l'économie, le risque cyber s'est considérablement accru. La France est le 3e pays le plus touché au monde par les cyberattaques. Les systèmes d'information des organisations françaises ont été victimes d'au moins 385 000 attaques réussies et déclarées en 2022. Enfin, les TPE/PME sont les organisations les plus touchées par les cyberattaques, elles représentent 69 % des victimes de cyberattaques.

Cette année, à l'occasion du [Cybermois 2023](#), le Medef s'engage en signant une Charte Cyber aux côtés de Cybermalveillance.

Signature de la Charte Cyber

Cette charte, co-signée par près de 80 organisations, énonce huit engagements clés visant à établir un cadre de cybersécurité vertueux et responsable au sein des organisations. En signant cette charte, le Medef réaffirme son engagement envers la sécurité numérique des entreprises françaises.

CharteCyber

La présente **charte**, réalisée dans le cadre du Mois européen de la cybersécurité (Cybermois), énonce **8 engagements** principaux des organisations pour la mise en place d'un cadre de cybersécurité vertueux et responsable. En ratifiant cette charte et en assurant sa promotion, l'objectif des signataires est de contribuer à fédérer autour de l'enjeu économique et sociétal qu'est la cybersécurité, ainsi que des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour y répondre.

J'ENGAGE MON ORGANISATION (entreprise, association, collectivité...) à :

- 1** **Faire de la cybersécurité une priorité stratégique** adaptée aux risques qui peuvent peser sur son activité. 
- 2** **Nommer un « référent cybersécurité »** en charge de porter et d'animer le sujet en interne. 
- 3** **Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs** aux risques cyber et aux enjeux pour l'organisation. 
- 4** **Former ses collaborateurs** aux bonnes pratiques et réflexes de cybersécurité à adopter et à en veiller à l'application. 
- 5** **Anticiper les cyberattaques** en élaborant des plans de secours adaptés et à en vérifier périodiquement la pertinence par des exercices. 
- 6** **Évaluer régulièrement le niveau d'exposition** aux risques cyber des différentes composantes de son système d'information afin d'en décliner les mesures correctrices nécessaires. 
- 7** **S'appuyer, autant que de besoin, sur des fournisseurs et prestataires** de cybersécurité à la compétence reconnue et attestée par des labels ou certifications. 
- 8** **Promouvoir** autant que possible auprès de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, administrés, fournisseurs, partenaires...) **les enjeux liés à la cybersécurité et les bonnes pratiques** à observer pour travailler et développer son activité dans un environnement numérique de confiance. 

cybermois.cybermalveillance.gouv.fr

Les engagements du Medef en cybersécurité

Le Medef a déployé un [module d'assistance](#) cyber en ligne sur son extranet. Ce module permet à toute victime d'effectuer un diagnostic en ligne, d'accéder aux conseils de Cybermalveillance, et d'être mis en relation avec un expert référencé par la plateforme.

Le Medef relaie également des « [alertes cyber](#) » diffusées par Cybermalveillance et l'ANSSI. Ce dispositif vise à signaler les principales vulnérabilités et à indiquer aux organisations la façon de les traiter de manière la plus accessible et synthétique qui soit. Le MEDEF relaie également d'autres initiatives afin de sensibiliser aux risques cyber à l'image de la [fiche pratique](#) « *Consignes collaborateurs en cas d'attaque cyber* ».

Enfin vous pouvez accéder à diverses ressources via notre portail « [Les outils numérique du Medef](#) » et notamment

à notre [test](#) « *Cybersécurité : êtes-vous d'attaque* » ainsi qu'à notre portefeuille de [ressources sur le sujet](#).

Qu'est-ce que le Cybermois

Le Cybermois est une initiative européenne de l'ENISA (Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) dont le volet français 2023 est piloté par [Cybermalveillance.gouv.fr](#). Cette initiative vise notamment à sensibiliser le grand public à la cybersécurité tout au long du mois d'octobre.

Le coup d'envoi de cette édition interviendra le 2 octobre 2023 à l'occasion d'un [évènement](#) au Campus Cyber. À cette occasion, différentes thématiques seront traitées pour tous les publics sous forme de table ronde ([programme](#)).

Tout au long du mois d'Octobre divers événements et actions seront organisés en France et sont recensées au sein d'un [agenda](#) accessible à tous.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [Cybermalveillance.gouv.fr](#).